



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 6.4.2018
SWD(2018) 102 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée

Rapport sur l'état des relations Union Européenne-Algérie dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) rénovée

Mars 2018

Introduction

L'Union Européenne (UE) et l'Algérie sont liées par un Accord d'association¹, entré en vigueur en septembre 2005 et qui a fait l'objet d'une évaluation conjointe en 2016, ainsi que d'une série de recommandations pour améliorer sa mise en œuvre. Suite à la révision de la Politique européenne de voisinage (PEV) en novembre 2015, les deux parties ont décidé de se doter d'un cadre politique renforcé pour guider leurs relations bilatérales. L'Algérie et l'UE ont adopté des "*Priorités communes de Partenariat*"² lors du Conseil d'association UE-Algérie du 13 mars 2017. L'Algérie est le premier partenaire de l'UE en Afrique du Nord à adopter un tel cadre, qui s'inscrit par ailleurs dans le droit fil des priorités identifiées par la "*Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne*"³ présentée en juin 2016 par la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne. Le présent rapport couvre les développements depuis la précédente édition de mars 2017 dans les secteurs d'intérêt mutuel identifiés dans lesdites "priorités de partenariat".

1. Dialogue politique, Gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux

Les relations entre l'UE et l'Algérie ont continué à s'intensifier en 2017, comme en témoignent les multiples visites de haut niveau – celles de la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne en avril 2017, ainsi que celle du Commissaire en charge de la politique de voisinage en juillet 2017 et janvier 2018, à Alger et celles des Ministres algériens des Affaires étrangères en février, mai et octobre 2017 à Bruxelles. De nombreuses réunions se sont tenues au cours de l'année écoulée à Alger et à Bruxelles, en commençant par le Conseil d'association en mars 2017 et le Comité d'association en décembre 2017. Ces rendez-vous ont été accompagnés de réunions de hauts fonctionnaires, en particulier le premier dialogue à haut niveau en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme et le troisième dialogue informel en matière de migration et de mobilité, quatorze réunions sectorielles (parmi lesquelles la majorité des sous-comités prévus par l'Accord d'association comme le dialogue politique, sécurité et droits de l'homme, le dialogue économique, les sous-comités justice et affaires intérieures, commerce, agriculture et pêche, coopération douanière, recherche et éducation) et des réunions d'experts.

La décision de la Conférence des présidents du Parlement européen du 11 janvier 2018, établissant la Commission Parlementaire Mixte UE-Algérie, s'inscrit dans cette dynamique de coopération institutionnelle.

Dans le cadre de leurs "*Priorités de partenariat*", l'Algérie et l'UE ont convenu "*d'accorder une importance particulière à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la*

¹ https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/accord_association_fr.pdf

² <http://www.consilium.europa.eu/media/24089/st03101-ad01fr17.pdf>

³ <https://europa.eu/globalstrategy/fr/strategie-globale-de-lunion-europeenne>

Constitution⁴". A cet égard, l'UE entend soutenir l'Algérie notamment dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie participative, de la promotion et la défense des droits fondamentaux, y compris ceux des travailleurs, du renforcement du rôle des femmes dans la société, et de la décentralisation. L'UE appui financièrement la réforme de l'appareil judiciaire vers une justice indépendante, efficace et accessible à tous, ainsi que la refonte de l'administration pénitentiaire, par le biais de son *Programme d'appui au secteur de la justice* (PASJA). Elle soutient également le renforcement du rôle de la société civile.

La mise en œuvre de l'ambitieuse révision constitutionnelle de février 2016 s'est poursuivie avec la mise en place et le renforcement du *Conseil National des Droits de l'Homme* (CNDH) et de la *Haute Instance Indépendante pour la Surveillance des Elections* (HIISE). Certaines nouvelles dispositions de la Constitution doivent encore être déclinées dans des lois organiques et des textes réglementaires d'application pour devenir opérationnelles.

Dans le cadre de la coopération en matière de **lutte contre la corruption**, les institutions européennes y compris l'Office Européenne de la Lutte Anti-Fraude (OLAF), ont reçu en 2017 des visites de l'Office central de répression de la corruption (en mars) et de l'Inspection générale des finances (en novembre). L'Algérie se classe à la 115^{ème} place sur 180 pays dans l'Indice de perception de la corruption 2017 de l'Organisation non-gouvernementale (NGO) Transparency International.

Les **élections** législatives du 4 mai 2017 ont été organisées de manière efficace par le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT). Elles n'ont pas modifié de manière significative la composition de l'Assemblée Populaire Nationale (APN); les deux principaux partis de la majorité présidentielle, le Front de Libération Nationale (FLN) et le Rassemblement National Démocratique (RND), conservant la majorité absolue avec 264 sièges sur 462. Le taux de participation a cependant régressé par rapport à 2012 (35 % contre 43%) et les bulletins blancs ou nuls ont représenté 21 % des suffrages exprimés.

À l'invitation des autorités algériennes, l'UE a déployé une Mission d'expertise électorale afin de réaliser un suivi technique de l'ensemble du processus électoral des élections législatives. L'UE a offert sa coopération pour mettre en œuvre les recommandations d'amélioration émises par cette mission.

Pour leur part, les élections locales du 23 novembre 2017 ont vu un taux de participation de près de 47% pour les communales et de 45% pour les wilayas, avec une nette progression des bulletins nuls (près de 10%) par rapport aux élections locales précédentes.

Les autorités algériennes ont continué de promouvoir la notion de **démocratie participative** au niveau local, qui depuis 2016 devrait faire l'objet d'un nouveau projet de loi. L'UE prête déjà son soutien, en collaboration avec le MICLAT, au développement de la participation citoyenne dans les affaires publiques au niveau des wilayas et des communes, par le biais de certaines actions financées dans le cadre du programme sur la gouvernance démocratique SPRING et de son *Programme de renforcement de la démocratie participative et du développement local* (CapDel), où, pour la première fois dans le monde arabe, le Gouvernement algérien, l'Union européenne et les Nations Unies travaillent ensemble sur cette thématique.

L'Algérie a fait l'objet de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies sur les **Droits humains** en mai 2017. L'EPU a été l'occasion de discuter les défis dans plusieurs domaines. L'Algérie a accepté 177 des 229 recommandations émises par les parties⁵.

Dans le cadre de l'EPU, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que les organisations de la **société civile** avaient été soumises à des restrictions suite à l'adoption de la loi n°12-06 de 2012 sur les associations. Une révision de cette loi a été annoncée, afin d'en assurer la conformité avec les standards internationaux. Concernant la **liberté syndicale**, les syndicats autonomes algériens continuent de rencontrer des difficultés pour s'enregistrer ou se rassembler malgré la ratification par l'Algérie de la Convention n°87 de l'Organisation internationale du travail⁶ sur la liberté syndicale.

Le renforcement du **rôle de la femme** reste une priorité affichée par les autorités. A cet égard, un groupe de travail a été créé pour avancer dans la levée des réserves se rapportant à la Convention internationale de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et un autre groupe de travail analyse les modifications à apporter au Code de la famille pour le rendre plus en phase avec l'évolution de la société algérienne. L'Assemblée Populaire Nationale (APN) comptait plus de 31% de femmes élues après les législatives de mai 2012 ; ce chiffre est passé à 24% au lendemain du scrutin du 4 mai 2017. La loi de 2015 criminalise toute forme de violence à l'encontre des femmes. Selon la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), 7 586 femmes et 4 444 enfants ont été victimes de violences pendant les neuf premiers mois de 2017. La DGSN a créé 50 brigades, dont le personnel est essentiellement composé de femmes, pour la protection des personnes vulnérables.

Le **paysage médiatique algérien** est diversifié. En octobre 2017, des consultations ont été ouvertes entre le Ministère de la Communication et les professionnels de la presse au sujet de la mise en œuvre de l'Autorité de régulation de la presse écrite (ARPE) créée en janvier 2012. Quant à l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) mise en place en juin 2016, elle adresse des avertissements aux médias en cas de dérive. Le cadre légal pénalise la diffamation et érige en infraction les articles, dessins de presse et propos insultants ou offensants à l'égard du Président, du Parlement, de la Justice ou de l'Armée (Rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'EPU). L'Algérie a régressé de 5 places par rapport à 2016 dans le classement mondial de Reporters Sans Frontières (134^{ème} sur 180 pays). L'ONG fait état de sujets tabous, ainsi que de "*l'étranglement économique*" des titres indépendants à travers le contrôle des dépenses publicitaires.

La **liberté de religion ou de conviction**, est garantie dans le respect de la loi (art. 42 de la Constitution), mais rencontre des entraves dans la pratique. Le Code de la Famille interdit le mariage de femmes musulmanes à des non-musulmans, déshérite les apostats, et annule également un mariage en cas d'apostasie du mari.

⁵ https://www.upr-info.org/database/index.php?limit=0&f_SUR=3&f_SMR=All&order=&orderDir=ASC&orderP=true&f_Issue=All&searchReco=&resultMax=300&response=&action_type=&session=&SuRRgrp=&SuROrg=&SMRRgrp=&SMROrg=&pledges=RecoOnly

⁶ Rapport du Comité d'experts de l'OIT sur l'application des conventions et recommandations : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_617065.pdf

Concernant les **minorités**, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU, dans sa contribution au rapport 2017 du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'EPU, a souligné "la persistance de stéréotypes racistes et de discours haineux parfois dirigés contre les Amazighs, les demandeurs d'asile et les ressortissants d'Afrique subsaharienne"⁷. Cependant, certaines avancées visant l'affirmation de l'identité amazigh ont été réalisées, notamment l'officialisation de la langue où la célébration le 12 janvier du nouvel an berbère, faisant de l'Algérie le seul pays de la région à instituer par la loi une telle célébration.

En termes d'**Indicateurs de développement humain**, l'Algérie est bien placée dans le rapport idoïne des Nations Unies (83^{ème} sur 188 pays dans le rapport publié en 2017⁸), notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux relatifs à l'éducation, au logement et à la santé. Dans le domaine du **droit à l'éducation**, les efforts menés par les autorités et la réforme ambitieuse de ce secteur permettent aujourd'hui au pays de scolariser 8,7 millions d'élèves, avec près de 460 000 enseignants répartis sur 14 500 établissements scolaires (dont 45 nouveaux). Les autorités ont mis en place une allocation spéciale de scolarité (de 4 000 dinars) pour les élèves, qui disposent collectivement de plus de 60 millions d'exemplaires de manuels scolaires. Plusieurs centaines de milliers de **logements sociaux** ont été livrés en 2017. L'Algérie a maintenu son engagement quant au **droit à la santé** en 2017, comme l'a souligné le Rapporteur sur le droit à la santé des Nations Unies; la protection sociale reste néanmoins limitée pour les femmes et les migrants.

Des mouvements sociaux, impliquant notamment le corps enseignant et les médecins résidents (étudiants en médecine en fin de doctorat), ont émergés dans plusieurs grandes villes fin 2017 et début 2018 et font craindre un certain essoufflement du modèle social et la nécessité de poursuivre les réformes et les investissements publics dans ces secteurs. Concernant les violences perpétrées lors de certaines manifestations de médecins, le gouvernement s'est engagé publiquement à poursuivre les policiers responsables.

2. Coopération, développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique européen

Dans le cadre de leurs "*Priorités de partenariat*" et compte tenu des enjeux de l'économie algérienne, l'UE et l'Algérie ont affirmé leur intérêt commun d'identifier les **mesures de gouvernance économique** dans les secteurs privé et public pour encourager l'initiative privée, relancer l'investissement et moderniser et rationaliser la gestion des finances publiques. Elles ont aussi réaffirmé leur volonté commune d'assurer une **utilisation optimale de l'Accord d'association**.

La **situation macroéconomique en Algérie** a été marquée par le ralentissement du taux de croissance de l'économie à environ 1.7%, notamment du fait de la chute drastique du cours des hydrocarbures (qui a atteint son plus bas niveau en 2015), et bien que celui-ci ait légèrement remonté depuis mi-2017. Le secteur pétrolier génère près de la moitié des recettes publiques et représente la quasi-totalité des exportations en valeur. Le gouvernement avait réussi à maintenir des taux de croissance relativement élevés (moyenne de croissance de 3.6% entre 2014 et 2016) grâce au maintien de niveaux de dépenses publiques depuis le début

⁷ https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/algeria/session_27_-_may_2017/a_hrc_wg.6_27_dza_2_f.pdf

⁸ <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/2016-human-development-report.html>

du choc, entraînant une hausse du déficit fiscal (de 0.4% du PIB en 2013 à 13.5% en 2016) et l'épuisement des Fonds de Régulation de Recettes (fond constitué à partir de 2000 avec les surplus de la vente des hydrocarbures qui s'élevait à 40 milliards de dinars à la fin de 2014 et qui s'est épuisé en début 2017). Le niveau de **dette publique** reste basse au regard des standards internationaux avec une estimation du ratio dette publique-PIB de 17.7% pour 2017, dont la dette publique extérieure est négligeable. Le gouvernement maintient sa position de non-endettement extérieur.

Le début de processus de consolidation fiscale prévu par la loi de finances 2017 a permis de diminuer le déficit fiscal (estimé en 6-7% du PIB par le FMI), accompagné par une diminution à 13% du PIB (estimation FMI) du déficit du compte courant. La **loi de finances 2018** repousse à 2020 le retour à l'équilibre budgétaire, initialement annoncé pour 2019, et renverse la tendance de consolidation budgétaire de 2016 et 2017 vers une politique d'expansion fiscale. Malgré une petite réduction des dépenses de fonctionnement, elle prévoit une augmentation substantielle des dépenses d'équipement, une augmentation des recettes fiscales non assortie de nouvelles taxes, de nouveaux droits de douane (qui s'appliquent aussi aux produits de l'UE) et une augmentation modeste, mais non négligeable, du prix de certains produits et services fournis par l'Etat comme l'énergie, et enfin une augmentation de l'assiette fiscale par des mesures plus répressives vis-à-vis du secteur informel. En raison de l'absence des réformes annoncées en 2016, l'enveloppe destinée aux transferts sociaux et aux subventions aux produits alimentaires dans la nouvelle loi 2018 a été augmentée de 8% par rapport à 2017 et représente environ 9% du PIB. L'expansion fiscale sera financée par la pratique de financement monétaire, ce qui a requis un amendement à la Loi sur la Monnaie et le Crédit.

Les autorités algériennes demeurent engagées à renforcer le modèle de **protection sociale**, en dépit des difficultés budgétaires. En termes de création d'emploi, le gouvernement a continué à financer des programmes d'insertion sociale et de création de microentreprises, notamment à travers l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes et l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit. Les dispositifs d'aide de l'Etat sont dotés d'allocations significatives, mais une culture de l'entrepreneuriat, et notamment la formation des chefs d'entreprise, reste à développer. Plusieurs interventions de l'UE viennent en appui des politiques algériennes dans le domaine de l'emploi, à savoir le *Programme d'appui formation-emploi-qualifications* (AFEQ), le *Programme d'appui jeunesse-emploi* (PAJE) et le *Programme d'appui aux actions sociales et pour un développement local durable dans le Nord-ouest de l'Algérie* (PADSEL-NOA).

La chute du prix des hydrocarbures et le déficit fiscal ont entraîné un **renversement du surplus du compte courant**, qui a passé de 0.4% du PIB en 2013 à -16.5% en 2016. Malgré la diminution accélérée des réserves en devises que cela a impliquées, (le niveau des réserves de change officielles a chuté de 194 milliards de dollars américains fin décembre 2013 à moins de 100 milliards à la fin de 2017) le niveau actuel reste substantiel.

La **diversification de l'économie** et l'amélioration de l'**environnement des affaires** font partie des priorités du gouvernement. En juillet 2016, le gouvernement a adopté un « **nouveau modèle algérien de croissance économique** », axé sur la diversification de l'économie et l'amélioration du cadrage budgétaire de l'Etat. Le Plan d'action présenté en septembre 2017 par le nouveau gouvernement reste général sur les mesures envisagées. Une stratégie de relance de l'industrie, formulée avec l'appui de la Banque africaine de développement, doit

être entérinée prochainement. Elle vise une augmentation de la part de l'industrie dans le PIB, de 4.3% actuellement à 8.5% en 2020.

Diversification de l'économie et environnement des affaires sont des axes prioritaires de la coopération technique et financière entre l'UE et l'Algérie. L'UE y contribue, entre autres, à travers ses programmes d'assistance technique PADICA (*Programme d'appui à la diversification industrielle et économique et à l'amélioration du climat des affaires*) et DIVECO (*Programme d'appui à la diversification de l'économie*). L'Algérie participe également avec les autres pays du voisinage Sud au projet européen EBESM (*Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée*) qui vise à contribuer au développement d'un environnement économique favorable aux micros, petites et moyennes entreprises. Outre le renforcement des institutions et des dispositifs d'appui au secteur industriel privé, le programme PADICA devrait contribuer au renforcement des filières industrielles. Le projet régional « *Développement de clusters dans les industries culturelles et créatives du Sud de la Méditerranée* », financé par l'UE et l'Agence italienne de coopération et de développement, a renforcé les capacités économiques de 13 clusters-pilotes, avec des retombées sociales mesurables. En Algérie, le programme a permis de soutenir le développement d'un projet de bijouterie à Batna et d'un projet de dinanderie à Constantine. Une conférence régionale des Ministères de l'Industrie et de la Coopération algérien, égyptien, jordanien, libanais, marocain, palestinien et tunisien s'est tenue à Alger en novembre 2017 pour partager les meilleures pratiques issues des projets-pilotes et développer des réseaux industriels locaux.

En 2018, l'Algérie a cependant reculé classée 166^{ème} sur 190 pays par l'index "**Doing Business**" de la Banque Mondiale⁹, de 10 places en retrait par rapport à l'édition 2017 (du fait des progrès enregistrées par les pays "concurrents" dans le classement). La création d'un cadre juridique stable et transparent, propice à l'investissement, ainsi que la réduction des subventions, la modernisation du secteur financier, et le développement du potentiel des partenariats public-privé font partie des réformes structurelles nécessaires qui doivent encore être menées. L'investissement étranger doit également être encouragé; dans ce sens, assouplir la règle 51/49, au moins pour les secteurs non-stratégiques, serait bénéfique. La promotion du dialogue social, notamment à travers le développement de syndicats autonomes en ligne avec les recommandations de l'Organisation internationale du travail, devrait également faire partie des améliorations de l'environnement économique et du marché du travail. En janvier 2017, un nouveau Code des douanes a été adopté dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière.

L'UE reste le **premier partenaire commercial de l'Algérie**, bien que les exportations européennes soient en régression depuis 2015, en valeur et par rapport à d'autres partenaires de l'Algérie. La balance commerciale (biens) s'est équilibrée en 2017: l'Algérie a importé de l'UE pour une valeur de 18,8 milliards EUR (une diminution de 7,8% par rapport à 2016) et a exporté vers l'Europe pour une valeur de 18,6 milliards EUR (une augmentation de 12,5% par rapport à 2016).

Depuis 2015, l'Algérie a introduit une série de **mesures protectionnistes**, invoquant une détérioration de la balance de paiements. Jusqu'à fin décembre 2017, ces mesures consistaient principalement dans l'introduction de licences d'importation non-automatiques pour certains produits tels que les voitures, le ciment et les ronds à béton. A partir de 2018, les licences

⁹ <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/algeria>

d'importation ne concernent plus que les voitures, mais de nouvelles mesures ont été introduites. Celles-ci comprennent, la suspension à l'importation de 45 familles de produits (851 positions tarifaires), l'augmentation des droits de douane à 30% et 60% pour 32 familles de produits finis (129 positions tarifaires) et la demande d'un document officiel attestant la commercialisation des produits importés fourni par le pays de provenance et/ou d'origine. L'obligation pour les importateurs de placer auprès d'une banque 120% de la valeur de l'importation au moins 30 jours avant la livraison des biens pour obtenir une lettre de crédit reste par ailleurs en vigueur.

L'effet négatif de ces mesures sur les opérateurs de l'UE a été amplifié par le manque de prévisibilité et de communication préalable des autorités algériennes. Ces mesures sont contraires aux clauses de l'Accord d'association qui régit, entre autres, les relations commerciales entre l'UE et l'Algérie. Elles ont fait l'objet d'un échange de correspondance entre la Commissaire au Commerce et la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne et leurs homologues algériens, le Ministre du Commerce et le Ministre des Affaires étrangères. Au cours de la période couverte par ce rapport, l'UE a en conséquence intensifié son dialogue avec l'Algérie analysant de manière conjointe l'impact de ces mesures dans le commerce bilatéral et l'environnement des affaires en Algérie et cherchant des solutions conformes aux termes de l'Accord d'association. Plusieurs réunions entre haut fonctionnaires concernant les questions d'accès au marché ont également eu lieu.

En ce qui concerne **l'agriculture**, dans le cadre de l'évaluation de l'Accord d'association et d'un dialogue renforcé, les parties sont convenues de mettre d'abord l'accent sur l'amélioration en quantité et qualité de la production agricole algérienne et la promotion des exportations, tout en assurant un cadre général d'exploitation durable. Elles sont convenues par ailleurs de la nécessité de stimuler l'organisation des producteurs et la promotion des produits par un système de qualité, de contribuer aux capacités d'exportation et de renforcer la conformité aux standards sanitaires et phytosanitaires. Grâce à l'appui conséquent du *Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association* (P3A) financé par l'UE, l'Organisme algérien d'accréditation ALGERAC a été reconnu par l'ILAC (coopération internationale entre accréditeurs de laboratoires et d'organismes d'inspection) et par la Coopération européenne pour l'accréditation (EA), ce qui représente une avancée notable dans la démarche qualité.

Dans les secteurs de la **pêche** et de l'aquaculture, l'appui de l'UE contribue au renforcement des capacités institutionnelles algériennes et des opérateurs privés. A travers notamment *Programme d'appui à la diversification de l'économie DIVECO2* pour la mise en œuvre des axes prioritaires du plan AQUAPECHE 2020, la coopération s'est intensifiée en 2017, en particulier en matière de réglementation, dynamisation des filières et des circuits de distribution, de sécurité sanitaire (aquaculture) et de renforcement des organisations professionnelles. Des analyses et évaluations ont été menées et des matériels de laboratoires et d'aquaculture acquis.

L'Algérie a signé la déclaration ministérielle de Malte "MedFish4Ever"¹⁰ et a renforcé la coopération et la coordination avec l'EU pour la **gestion durable des stocks halieutiques en Méditerranée**, notamment dans le contexte de la Commission Générale de Pêches en Méditerranée (CGPM). L'Algérie et la Commission européenne ont collaboré activement à la préparation de la session annuelle de la CGPM, à la mise en œuvre des recommandations de la CGPM et se sont mis d'accord sur un programme de travail pour 2018 (plan d'action

¹⁰ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-770_fr.htm?locale=FR

régional pour la pêche artisanale, organisation de la conférence de haut niveau sur la pêche artisanale en septembre 2018, forum scientifique en décembre 2018). L'Algérie participe également au schéma international d'inspection établi dans le Déroit de Sicile, à l'adoption duquel elle a contribué par sa participation active au projet-pilote mené en coopération avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (EFCA). L'Algérie a également bénéficié d'actions de formation proposées par l'EFCA.

Dans le domaine maritime, l'Algérie a pris part aux travaux du groupe de travail sur l'économie bleue dans le cadre de la coopération sur la politique maritime intégrée et a participé activement au développement de l'Initiative pour le développement soutenable de l'**économie bleue** dans la Méditerranée occidentale WestMED¹¹, promue par l'Union pour la Méditerranée. L'Algérie assume la co-présidence du Comité Directeur de WestMED avec la France pour l'année 2018.

En ce que concerne **la réforme de l'administration publique**, un nouveau programme de l'UE d'appui au Ministère des finances REFIN (d'un montant de 10 millions EUR) a été signé en mars 2017. Il vient compléter l'appui spécifique à la cellule de Modernisation des finances publiques du Ministère par le biais d'experts internationaux mobilisés dans le cadre du contrat de l'assistance technique du P3AII (contrat de 5 millions EUR), qui avait assisté le ministère dans l'élaboration d'un Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques (PSMFP). REFIN appuiera la mise en œuvre de ce plan, avec une attention particulière accordée à l'informatisation du budget, aux marchés publics et à la transparence fiscale.

L'Algérie a continué de bénéficier du soutien technique de programmes régionaux EuroMed financés par l'Instrument européen de voisinage de l'UE et à coopérer avec les agences européennes de **transport** en vue de la mise en œuvre du Plan d'Action Régional Transport pour la Région Méditerranéenne (PART) 2014-2020 adopté dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. Le programme d'appui 2012-2017 aux réformes et à la modernisation du secteur a permis le développement d'un système de management plus performant, permettant de recentrer l'administration sur son rôle de gestionnaire et de régulateur, grâce à des outils d'aide à la décision dans le cadre du Plan national des transports 2020-2030 et du système d'information sectoriel. Il a également appuyé la révision du cadre juridique, l'amélioration de la sécurité, le renforcement des autorités de régulation et des institutions sectorielles et a contribué de manière significative à la formation des cadres au niveau local et central.

En matière de **recherche et innovation**, en octobre 2017, l'Algérie fut le premier, parmi les pays tiers non associés au programme Horizon 2020, à rejoindre le Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA). En octobre 2017, l'Algérie et la Commission Européenne ont signé un accord sur la participation algérienne à PRIMA. Ce partenariat, auquel participent plusieurs Etats membres de l'UE et pays du voisinage sud ainsi que la Turquie, vise à élaborer des solutions innovantes permettant de répondre aux défis de production alimentaire et de ressource en eau dans la région méditerranéenne à travers la collaboration scientifique. L'Algérie a participé à la réunion des ministres chargés de la recherche scientifique et de l'innovation dans la zone méditerranéenne à la Valette le 4 mai 2017, qui a également abordé la coopération scientifique dans les domaines de la recherche marine et maritime et la migration. L'Algérie a participé à neuf projets dans le cadre du Programme-cadre de recherche Horizon 2020, principalement dans les domaines de l'agriculture et de la mobilité des chercheurs. En outre, l'Algérie a contribué à deux appels à

¹¹ COM 2017(183)

propositions sur les changements sociétaux (ERANETMED) et participe à un projet du nouveau réseau de recherche et d'innovation pour l'Europe et l'Afrique (RINEA).

Fin 2016, l'Algérie a dévoilé une nouvelle feuille de route pour réformer **l'enseignement supérieur et la recherche**, qui vise à construire une économie fondée sur la connaissance, en améliorant la qualité de l'enseignement et l'employabilité des diplômés et en revitalisant la recherche. Pour accroître l'employabilité des jeunes sur le marché du travail et transformer le profil productif de l'économie, il a été décidé en 2017 de créer une commission dédiée à l'assurance qualité, de créer un système Licence-Master-Doctorat et de réformer l'organisation des études doctorales. Le programme Erasmus+ et son prédécesseur Tempus ont contribué à la réforme et la modernisation du système d'enseignement supérieur. Grâce à ces programmes et, bien que n'étant pas signataires de la Déclaration de Bologne, les institutions algériennes pilotent les "*Lignes d'action du Processus de Bologne*" dans le cadre de la modernisation du système d'enseignement supérieur. La participation des établissements d'enseignement supérieur algériens est appréciable dans les différentes actions du programme Erasmus+ (échanges d'étudiants, renforcement des capacités). Ils ont participé en tant que partenaires et consortia à 15 projets¹² entre 2015 et 2017. Sous l'appel à propositions 2017, un établissement algérien a été retenu pour la première fois comme coordonnateur de projet et, depuis 2016, dans le cadre du Programme de mobilité universitaire intra-Afrique, des établissements algériens ont été sélectionnés comme coordonnateurs de huit projets.

Le programme d'appui de l'UE 2012-2018 à la protection et à la valorisation du **patrimoine culturel** matériel et immatériel permet de renforcer le rôle du patrimoine dans le développement économique et humain de l'Algérie. Ce programme a contribué en 2017 à la mise en place d'outils et de méthodologies pour l'inventaire des biens culturels (appui juridique et institutionnel, formation au niveau central et municipal fédérant plusieurs acteurs sectoriels). Il a également contribué au renforcement des capacités de préservation des diverses formes de patrimoine (bâti, muséal, audiovisuel etc.), en collaboration avec le secteur de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les associations culturelles et la presse spécialisée en tant que médiateurs culturels. Plusieurs projets associatifs sont subventionnés par le programme, qui couvre en particulier le patrimoine immatériel impliquant femmes et jeunes, dont certains situés dans des zones rurales reculées.

L'UE encourage l'implication de l'Algérie dans les instances de **concertation régionale**, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée et le dialogue 5+5, qui, avec l'Union du Maghreb Arabe constituent des fora régionaux privilégiés pour approfondir l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous. Dans ce contexte, l'UE félicite l'Algérie pour sa co-présidence du dialogue 5+5 et l'organisation en janvier 2018 de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères du dialogue 5+5 «*Méditerranée occidentale : promouvoir un développement économique et social inclusif, partagé et durable face aux défis communs dans la région*». La coopération avec les autres pays du Maghreb devrait être renforcée.

¹² Ces projets visent à développer de nouveaux curricula (2), moderniser la gouvernance des universités (7) et renforcer leurs relations avec le monde du travail (6).

3. Partenariat énergétique, changement climatique, environnement et développement durable

Dans le cadre de leurs "priorités de partenariat", l'UE et l'Algérie s'engagent à développer un **partenariat stratégique qui consacre leur sécurité énergétique** mutuellement bénéfique, et conviennent d'explorer les mesures possibles pour l'accroissement des investissements et des interconnexions électriques en Europe et en Méditerranée, ainsi que les mesures favorisant la formation, les transferts de technologie, d'innovation, d'expertise et de connaissances de l'UE vers l'Algérie. Les parties visent à combiner ce partenariat avec une coopération accrue dans les domaines de **l'environnement** et du **changement climatique** (mesures d'atténuation et d'adaptation).

Le **secteur de l'énergie** demeure stratégique pour l'Algérie. Le pays est le plus grand producteur de gaz naturel en Afrique et le 3ème fournisseur de gaz naturel de l'UE après la Russie et la Norvège (11,1% des importations européennes de gaz naturel provenaient de l'Algérie en 2015), alors que l'UE est le marché le plus important pour le gaz algérien. La production de gaz est en déclin tendanciel en raison d'un épuisement progressif de certains champs et d'un manque d'investissements. Pour faire face à cette situation, la compagnie nationale Sonatrach a mis en place un programme d'investissements devant aboutir à une reprise de la production gazière à partir des années 2019 et 2020, notamment grâce à plusieurs projets en cours de finalisation. Des accords de partenariat avec des compagnies, y compris européennes, pour l'exploitation conjointe de gisements d'hydrocarbures et la réalisation de travaux additionnels pour augmenter les réserves exploitables ont été négociés ou sont en cours de renouvellement.

Dans le cadre de leur **dialogue politique de haut niveau sur l'énergie** initié en 2015, l'UE et l'Algérie ont souhaité renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et encourager les investissements. Ce dialogue s'est poursuivi au premier semestre 2017 par une série de réunions d'experts sur le gaz et les énergies renouvelables et par la réunion annuelle de dialogue énergétique entre le Ministre algérien de l'Energie et le Commissaire européen à l'action pour le climat et l'énergie. L'Algérie n'a pas donné suite aux activités prévues au deuxième semestre 2017, et notamment le forum d'affaires Algérie-UE sur les énergies renouvelables. L'UE a sollicité à plusieurs reprises le partenaire algérien et reste en attente de la proposition algérienne pour un nouveau calendrier de mise en œuvre des initiatives déjà discutées et agréées.

L'Algérie dispose d'un potentiel considérable, mais peu exploité, en ce qui concerne les **énergies renouvelables**, tant dans le domaine de l'énergie solaire que de l'énergie éolienne. Les autorités, conscientes de l'importance de ce secteur, ont adopté une stratégie nationale pour la promotion de ces énergies à grande échelle. Le lancement, annoncé en 2016, d'un programme de réalisation de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance installée de 4GW a été plusieurs fois retardé. Les décisions budgétaires prises à l'automne 2017 ne semblent pas ouvrir de nouvelles perspectives à court terme. Un programme de l'UE doté de 10 millions EUR soutient les politiques nationales en matière de développement des énergies renouvelables et de promotion de l'efficacité énergétique.

L'Algérie s'est engagée dans la **lutte contre le changement climatique** avec la présentation dès 2015 de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) aux instances onusiennes,

et en 2017, a préparé un Plan national climat avec l'appui de la coopération allemande qui a récemment démarré un nouvel appui pour la mise en œuvre de la CDN.

Toujours confrontée à certains défis en **matière d'environnement**, l'Algérie continue ses efforts et tente d'orienter son économie vers un modèle plus soutenable à travers son Plan National d'Action Environnementale – Développement Durable (PNAE – DD) qui fait à présent l'objet d'une actualisation de l'assistance au Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Ayant 2025 comme échéance, sa mise en œuvre est soutenue par l'UE à travers son programme "PAPS Environnement" qui appuie la préparation de la première Stratégie nationale de gestion intégrée des déchets. L'Algérie a aussi actualisé son Plan national de l'eau, dont la mise en œuvre est également soutenue par l'UE à travers "EAU II". L'UE intervient en accompagnant les efforts des autorités en matière de développement durable, en particulier dans la redynamisation des territoires, par des actions-pilotes pour le développement rural et l'agriculture (ENPARD) dans un certain nombre de wilayas.

4. Dialogue stratégique et sécuritaire

Dans le cadre de leurs "priorités de partenariat", l'UE et l'Algérie conviennent de promouvoir un **dialogue stratégique et sécuritaire** face aux défis communs de sécurité et de développement, et en vue d'un partenariat pour la paix et la sécurité. Les parties conviennent d'établir une concertation étroite sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.

L'Algérie demeure un acteur-clé au niveau **régional et international pour la sécurité**. L'effort continu, y compris sur le plan financier (premier poste budgétaire de l'Etat), de modernisation des équipements, ainsi que les nombreux effectifs de sécurité dont l'Algérie dispose, ont permis au pays de contrer de façon efficace les menaces terroristes¹³. L'armée a détruit des abris et saisi des quantités d'armes et d'explosifs de confection artisanale. L'effort concerne également la lutte contre le crime organisé, les contrebandes et le trafic de drogue. De nouveaux phénomènes criminels ont été observés en 2017 (trafic de billets en euros et de cartes de séjour biométriques de différents pays européens), et certains réseaux ont été démantelés.

Les autorités continuent de mener des opérations contre le terrorisme résiduel dans plusieurs régions du pays. L'évolution de la crise libyenne, la situation complexe dans la région du Sahel et les attaques perpétrés par des terroristes affiliés à Da'esh ont amené l'ANP (Armée nationale populaire) à déployer des forces de sécurité supplémentaires aux frontières. Même si la situation sécuritaire en Algérie demeure stable, certaines **attaques ou tentatives d'attaques terroristes** ont affecté plusieurs wilayas (Constantine, Tiaret, Oran). Elles ont ciblé des postes de police ou gendarmerie et ont été revendiquées par Da'esh.

Le gouvernement suit de près l'évolution des crises régionales, dans le but de faciliter une solution contribuant ainsi à la **stabilisation de son voisinage immédiat**, notamment au Sahel. En Libye, l'Algérie a continué de jouer **un rôle de médiation** significatif à travers l'organisation de plusieurs rencontres (le Président du Conseil présidentiel libyen, M. Serraj, a

¹³ Le Ministère de la Défense Nationale, dans son bilan opérationnel pour l'année 2017, fait état de 91 terroristes abattus et de l'arrestation de 40 terroristes. Le même bilan révèle la reddition de 30 terroristes et l'arrestation de 212 éléments de soutien aux groupes terroristes, ainsi que 11 trafiquants d'armes. Par ailleurs, la justice algérienne a délivré 226 mandats d'arrêt internationaux en 2017 contre des prévenus ayant rejoint les groupes terroristes.

été reçu à Alger en mai et juillet 2017), excluant fermement une intervention étrangère. Le gouvernement algérien a poursuivi ses efforts pour encourager la mise en œuvre de l'Accord d'Alger sur la crise malienne, notamment à travers une formation des forces spéciales du Niger et du Mali, y compris dans les zones de combats désertiques. L'UE, notamment à travers son Représentant Spécial pour le Sahel A. Losada, reste engagée dans ce processus de stabilisation régionale et soutient l'Algérie dans ses efforts, en rappelant que l'unité des partenaires internationaux est nécessaire.

Par ailleurs, l'UE et l'Algérie ont entamé des consultations politiques de haut niveau dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, avec un **premier dialogue informel** qui s'est tenu le 19 octobre 2017 à Bruxelles et a été inauguré par la Haute Représentante/Vice-Présidente de la Commission européenne et le Ministre algérien des Affaires étrangères. La rencontre a été suivie par un dialogue des hauts fonctionnaires qui ont exploré l'opportunité de développer une coopération entre les agences de l'UE en charge de la sécurité (Europol, CEPOL et agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières) et leurs homologues en Algérie.

L'Algérie a renforcé la promotion de son modèle de **prévention de la radicalisation** et de **lutte contre l'extrémisme violent**. Plusieurs séminaires, y compris dans le cadre du " *Forum Global sur le Contre-Terrorisme*" ont été organisés à Alger, comme celui consacré à la réconciliation nationale en juillet 2017 où l'UE avait mobilisé un expert du réseau RAN (Réseau de sensibilisation à la radicalisation) pour présenter l'expérience irlandaise. Le partage d'expériences avec l'Algérie est une volonté commune, du fait des défis actuels des pays européens en matière de radicalisation et terrorisme. A cet égard, des représentants algériens ont participé à la conférence organisée par la Commission européenne le 27 février sur la radicalisation dans les prisons. Les efforts en cours pour renforcer la participation citoyenne et l'engagement de la société civile, notamment au niveau local, devraient permettre un approfondissement progressif de la coopération avec les acteurs de l'Union européenne en la matière.

Dans le domaine de **protection civile**, l'Algérie participe au mécanisme européen de protection civile, et a signé avec la Commission européenne un arrangement administratif renforçant la coopération. Depuis 2017, l'Algérie coopère avec les organismes de protection civile français et espagnols dans le cadre d'un jumelage institutionnel. Un exercice grandeur nature EU-AL-SEIMEEX aura lieu en avril 2018 près d'Alger avec la France, l'Italie, l'Espagne, la Pologne et avec la participation de la protection civile tunisienne. Cet exercice, premier de la sous-région, aura comme scénario la rupture d'un barrage suite à un tremblement de terre en Algérie.

Par ailleurs, depuis 2013, l'Algérie accueille au sein de sa Direction de la Protection civile le Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative des Centres d'excellence pour l'atténuation des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques de l'UE (CdE NRBC UE). Le séminaire régional du Projet 55: *Renforcement des capacités de détection et de contrôle aux frontières des substances NRBC en Afrique du Nord et au Sahel* de l'initiative s'est tenu du 17 au 19 avril 2017 à Alger et a permis d'élaborer une feuille de route du projet pour les activités à venir. L'Algérie a également accueilli la 8ème Table ronde régionale pour l'Afrique du nord et le Sahel de l'initiative CdE NRBC UE du 26 au 28 février 2018 à Oran, réunissant l'ensemble des Points focaux nationaux des pays partenaires de la région et d'experts d'organisations internationales.

5. Dimension humaine, migration, mobilité et échanges dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture

Dans le cadre de leurs "priorités de partenariat", l'UE et l'Algérie s'engagent à accorder toute l'importance nécessaire au **renforcement de la dimension humaine** dans leurs relations bilatérales, en particulier en ce qui concerne les questions de migration et de mobilité. Elles s'accordent à développer une coopération en faveur d'un dialogue culturel et inter-religieux, respectueux des spécificités et diversités respectives, et de lutter contre la montée des extrémismes.

Dans le domaine de la **migration**, l'Algérie est désormais un pays d'origine, de transit et de destination.

676 666 **migrants**¹⁴ **de nationalité algérienne** résident légalement dans l'UE. Les migrants d'origine algérienne résidant dans l'UE sont en réalité beaucoup plus nombreux, puisque ce chiffre n'inclut pas les ressortissants algériens qui ont bénéficié d'une naturalisation et de l'acquisition de la citoyenneté d'un pays européen.

En 2017, il y a eu une augmentation significative des arrivées irrégulières dans l'UE en provenance d'Algérie, ainsi que des migrants irréguliers ayant la nationalité algérienne. Du 1^{er} janvier au 15 novembre 2017, le nombre de migrants arrivés de manière irrégulière en Europe depuis l'Algérie a augmenté de 85% par rapport à la même période en 2016. En chiffres absolus, 7 239 algériens sont arrivés de manière illégale sur les côtes européennes sur les 11 premiers mois de 2017, dont 2 310 par la route de la Méditerranée centrale et 4 431 par la route de la Méditerranée occidentale. Près de 21% des migrants arrivant de manière irrégulière en Europe par la route de la Méditerranée occidentale sont de nationalité algérienne.

Suite aux efforts communs d'harmonisation menés par les Etats membres et l'UE, plus de 507 000 **visas** de court séjour ont été délivrés à des ressortissants algériens, ce qui place l'Algérie parmi les 7 premiers pays bénéficiaires de tels visas dans le monde. Un renforcement de la coopération entre l'Algérie et les Etats membres en matière de réadmission des migrants algériens reconnus en situation irrégulière est nécessaire, en témoigne un taux de retour effectif de seulement 17% en 2016, selon les statistiques européennes (21 925 décisions de retour pour seulement 3 745 retours effectifs). Les difficultés principales concernent l'identification des ressortissants en situation irrégulière par les autorités algériennes et la délivrance de laissez-passer consulaires par ces dernières aux personnes concernées, condition préalable à leur réadmission. Pour mémoire, l'Algérie a conclu des accords bilatéraux dans ce domaine avec plusieurs Etats membres de l'UE, et l'UE a un mandat pour la négociation d'un accord de réadmission depuis 2000, mais l'Algérie n'a à ce jour pas confirmé son accord quant au démarrage de négociations en la matière.

Une augmentation importante des demandes d'asile de ressortissants algériens dans l'UE est à noter. Entre 2013 et 2016, le nombre de demandeurs d'asile de nationalité algérienne a quasiment doublé pour s'établir à 11 265 nouvelles demandes d'asile en 2016.

L'Algérie et l'UE ont tenu une cérémonie d'échange des "Certificats des autorités de certification des signatures pays" (CSCA) en 2017. Cet échange doit permettre aux

¹⁴ Source des données statistiques : <http://frontex.europa.eu/trends-and-routes/migratory-routes-map/>

ressortissants algériens d'avoir accès aux dispositifs de contrôles automatisés lors du franchissement des frontières Schengen dans le cadre de l'initiative *Smart Borders (Frontières Intelligentes)*.

Afin d'améliorer leur coopération sur les affaires de migration et de mobilité, l'UE et l'Algérie ont organisé quatre **dialogues informels** dont le dernier a eu lieu le 28 février 2018 à Bruxelles.

Le nombre de **migrants irréguliers présents en Algérie** est estimé à plus de 100.000, originaires d'une quarantaine de pays africains et également de Syrie et du Yémen. Bien que l'Algérie ne se soit pas dotée de la législation sur l'asile et la protection internationale, le gouvernement a accueilli sans formalités de visa près de 40.000 ressortissants en provenance des zones de conflit en Syrie et a mis en place un certain nombre de mesures en leur faveur (accès aux soins de santé et d'éducation), une politique saluée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Lors de l'Examen Périodique Universel 2017, l'Algérie s'est engagée à adopter une loi relative aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, conforme aux normes du droit international, afin de leur garantir un statut juridique sûr.

Un accord de **rapatriement** a été conclu avec le Niger. Des opérations de rapatriement sont régulièrement effectuées vers le sud, dont le déroulement se fait en collaboration avec le Croissant rouge algérien. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a ouvert son premier bureau en Algérie en 2016; toutefois, l'OIM n'a pas pu observer ou accompagner les opérations de rapatriement vers le Niger. Entre septembre et octobre 2017 et début 2018, ces opérations se sont intensifiées, et de nombreuses critiques ont été formulées par des ONG de droits de l'homme sur les conditions d'expulsion de migrants sub-sahariens.

Le phénomène de la **traite des personnes** augmente avec les pressions migratoires subsahariennes, dont les victimes sont le plus souvent des femmes et des enfants. Le gouvernement algérien reconnaît l'existence du problème et, en décembre 2016, un plan d'action anti-traffic a été développé par un comité interministériel. Sa mise en œuvre reste à concrétiser.

L'Algérie est l'un des pays couverts par le **programme régional** de développement et de protection ("RDPP") de l'UE en Afrique du Nord; deux actions ont été lancées à ce jour dans le pays (une action concernant le soutien aux retours volontaires vers l'Algérie mis en œuvre par l'OIM, l'autre action concernant le renforcement des capacités et la protection des catégories plus vulnérables de réfugiés et de demandeurs d'asile en Algérie, mis en œuvre par le UNHCR). L'Algérie bénéficie également du programme régional pour le voisinage EUROMED Migration IV pour poursuivre l'appui à la mise en place d'un profil migratoire et améliorer la gouvernance de la migration, même si aucune action ciblant spécifiquement l'Algérie n'a été lancée. L'Algérie reste éligible au financement du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique.

L'Algérie participe depuis plusieurs années aux **programmes de mobilité** de chercheurs, d'étudiants, de professeurs et de jeunes dans le cadre du Programme-cadre pour la recherche Horizon 2020 et du programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport Erasmus+. Les universités algériennes et européennes, ainsi que des étudiants, des jeunes et des travailleurs de la jeunesse provenant d'Algérie et des pays de l'Union européenne ont bénéficié des actions de coopération, des bourses (Erasmus Mundus, Action Marie Skłodowska Curie) et du soutien à la mobilité. Entre 2015 et 2017, près de 2 000 personnes ont ainsi pu effectuer des séjours académiques ou d'éducation non-formelle à l'étranger et

contribuer aux échanges scientifiques et humains entre l'Algérie et l'Union européenne. Des discussions sont en cours pour voir comment accroître encore la participation algérienne aux différentes actions.

6. Coopération financière

Depuis 2014, l'UE s'est dotée d'un « *Cadre unique d'appui* » (CUA) pour l'Algérie qui précise les domaines d'intervention et l'allocation financière correspondante. Le CUA 2014-2017 financé à hauteur de 111,3 million EUR au titre de l'Instrument européen de voisinage (IEV), aura permis d'appuyer les secteurs de la justice et de la participation citoyenne à la vie publique, de la réforme du marché du travail et la création d'emploi, ainsi que le soutien à la diversification économique.

Plusieurs programmes ont été adoptés entre 2014 et 2017 comme la troisième phase du Programme d'appui au secteur de la justice – PASJA (9 millions EUR), le Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles : démocratie participative et développement local CapDel (8 millions EUR), le Programme Réforme des finances publiques REFIN (10 millions EUR), le Programme Energie ou le nouveau Programme Agriculture PASA (15 millions EUR). En 2017, un programme en appui aux politiques de relance de l'agriculture et de l'agro-industrie (15 millions EUR) a été adopté. L'Algérie bénéficie également de programmes régionaux dans des domaines comme l'environnement, la migration, la justice et l'Etat de Droit et le développement du secteur privé.

L'adoption d'une stratégie de modernisation des finances publiques, accompagnée par la finalisation d'un diagnostic "PEFA" (Dépenses publiques et responsabilité financière) par le Ministère des Finances, a permis de confirmer son engagement sur un certain nombre de priorités de réformes, notamment en termes de rationalisation et de suivi des dépenses de l'Etat. Cette démarche a contribué, entre autres, à la reprise des programmes financés avec la modalité de l'appui budgétaire et aura permis le déboursement en 2017, de 9 millions EUR au titre du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Environnement (PAPSE).

Une nouvelle dynamique a vu le jour depuis 2016 en matière de coopération, marquée par une implication plus forte des autorités algériennes, notamment en matière de programmation. Elles souhaitent que la programmation soit davantage adaptées aux grandes orientations politiques du gouvernement et aux grands enjeux du partenariat entre l'UE et l'Algérie tels qu'identifiés dans les Priorités de partenariat et que l'enveloppe de coopération augmente en conséquence.

L'UE et l'Algérie finalisent l'élaboration du Cadre unique d'appui 2018-20 qui devrait être adopté lors du prochain Conseil d'association. Les axes prioritaires incluent : l'appui à la gouvernance, la diversification et la compétitivité de l'économie ; le développement local inclusif et durable et la démocratie participative ; et l'énergie, l'environnement, et l'action climatique. Il est également prévu de poursuivre le renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile, avec une attention particulière accordée à la jeunesse. La fourchette indicative pour ce CUA est comprise entre 108 et 132 millions EUR et pourra être adaptée en fonction des développements. L'Union européenne reste disposée à engager, par l'entremise du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, une coopération approfondie avec l'Algérie sur les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique du Nord.

L'entrée en vigueur le 1er février 2017 du Protocole pour la participation de l'Algérie aux programmes de l'UE a permis à l'Algérie d'avoir accès aux programmes communautaires comme Horizon 2020, Europe Créative et COSME (Programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME).

7. Conclusion et perspectives

Le partenariat UE-Algérie s'est renforcé en 2017 à la faveur d'une volonté politique de rapprochement des deux parties afin de faire face aux défis communs en matière de développement et de sécurité. La détermination des parties à renforcer leur dialogue politique sous toutes ses formes, ainsi que l'éventail des domaines de leur coopération, témoigne de leur volonté commune d'établir un partenariat multiforme à la hauteur de leur importance respective dans la région euro-méditerranéenne.

Cette volonté s'est traduite par un dialogue régulier entre l'UE et l'Algérie tout au long de l'année 2017, dans un cadre formel et informel. La coopération s'est notamment étoffée dans le domaine de la sécurité. Cette tendance devrait se renforcer en 2018 avec la mise en œuvre d'une série d'actions concrètes de coopération. Un défi sera de donner davantage corps à la coopération dans les domaines économique et migratoire et de trouver des solutions constructives aux enjeux en matière commerciale. L'UE continuera d'accompagner les réformes algériennes de diversification de l'économie et d'amélioration du climat des affaires et des investissements. L'UE entend également poursuivre son soutien à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Constitution.

Ce dialogue franc et constructif devra se poursuivre et s'intensifier en 2018. Les travaux entamés en 2017 pour rendre effectives les *Priorités communes de partenariat* et les conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en œuvre de l'Accord d'association seront poursuivis. Cela passera notamment par les actions envisagées pour le financement par l'Instrument européen de voisinage dans le Cadre unique d'appui pour la période 2018-2020. D'autres formes d'action seront envisagées pour dynamiser encore davantage le partenariat.